



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/50/66
13 mai 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 116 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Lettre datée du 9 mai 1996, adressée au Président
de la Cinquième Commission par le Président du
Comité des conférences

Après la parution du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 (A/C.5/50/57), le Bureau du Comité des conférences a convenu qu'il incombait au Comité d'examiner l'impact de ce rapport sur les services de conférence. Par la suite, à sa 388e séance, tenue le 30 avril 1996, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général.

En informant le Comité de l'impact des propositions, le Secrétariat indiquait que les directeurs de programme avaient été chargés de réaliser des économies de l'ordre de 26 750 000 dollars et d'atteindre un taux de vacance de poste de 6,4 %. Cela supposait une opération importante pour les services de conférence, qui maintenaient leur effectif de base à un niveau inférieur à ce qu'exigeait la satisfaction des besoins et faisaient largement appel à l'assistance temporaire. Pour atteindre les objectifs fixés, il fallait réduire l'assistance temporaire, recourir davantage à l'autorévision et différer l'achat de systèmes informatisés destinés aux services de traduction ainsi que l'acquisition d'autres innovations technologiques, ce qui devrait avoir pour effet de retarder les gains en productivité escomptés. Même après avoir pris en compte la capacité que devrait libérer l'annulation de réunions prévues, les ressources disponibles ne permettraient d'assurer que le service des réunions approuvées dans le calendrier des conférences et il ne serait pas possible sans ressources supplémentaires d'assurer le service de réunions supplémentaires demandées par des organes intergouvernementaux. La capacité de traitement de la documentation se trouverait également réduite et, à cet égard, la priorité serait accordée à la documentation à l'intention des organes délibérants par rapport aux comptes rendus de séance et aux publications.

Le Comité s'est inquiété des répercussions que ces mesures auraient sur la capacité des services de conférence d'exécuter les activités prescrites, tant en ce qui concerne le service des réunions que le traitement de la documentation. Il a souligné en particulier qu'il importait d'obtenir l'agrément de l'organe

intéressé avant de prendre toute mesure tendant à modifier les possibilités de services en matière de réunions, que le recours accru à l'autorévision ne devait pas nuire à la qualité des traductions et que toutes les langues officielles devaient être traitées sur un pied d'égalité. Le Comité a également noté que le report de l'introduction des innovations techniques, notamment la modernisation des services de traitement de texte à l'Office des Nations Unies à Vienne, serait désavantageux. Il faut disposer d'un complément d'information sur l'impact des mesures afin que l'Assemblée générale puisse se prononcer en toute connaissance de cause.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres de la Cinquième Commission pour les informer des vues du Comité des conférences.

Le Président du Comité des conférences

(Signé) El Hassane ZAHID
